

**VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES**  
-----  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

22 mai 2015 – n°

**ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS**

Il est proposé d'attribuer, sur les crédits réservés au Budget Primitif 2015 ou inscrits par décision modificative, les subventions suivantes pour participer aux dépenses de fonctionnement des associations.

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

- AUTORISE le Maire à verser les subventions aux associations telles que définies ci-dessous :

<u>Fonction 300 (culture)</u>	:	- Coté Jardin..... 3 000 € - Groupe Folklorique La Soyotte..... 300 € - Cercle Généalogique de Saint-Dié et sa Région..... 50 € - Club Pyramide Pyra'déo ..... 200 €
<u>Fonction 5245</u> <u>(vie associative)</u>	:	- Amicale des Sapeurs Pompiers de Saint-Dié-des-Vosges .... 5 100 €

Extrait certifié conforme  
Le Maire,

David VALENCE